

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/1604  
17 juillet 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE LE 15 JUILLET 1950 AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ARABIE SAOUDITE, AU SUJET  
DES RESOLUTIONS ADOPTES LES 25 ET 27 JUIN 1950 PAR LE  
CONSEIL DE SECURITE (S/1501 ET S/1511)

LE GOUVERNEMENT DE L'ARABIE SAOUDITE A PRIS CONNAISSANCE DES  
RESOLUTIONS ADOPTES LES 25 ET 27 JUIN PAR LE CONSEIL DE SECURITE. LE  
GOUVERNEMENT DE L'ARABIE SAOUDITE SE DECLARE PARTISAN DE LA PAIX. IL  
DESAPPROUVE TOUTE AGRESSION QUELLE QU'ELLE SOIT, APPUIE LA RESOLUTION PAR  
LAQUELLE LE CONSEIL DE SECURITE A RECOMMANDE DE RESISTER A L'AGRESSION  
ET IL PRIE LE CONSEIL DE SECURITE ET LES NATIONS UNIES DE FAIRE LE  
NECESSAIRE POUR METTRE EN OEUVRE LES RESOLUTIONS QU'ILS ONT ADOPTES, EN  
VUE D'INTERDIRE TOUTE AGRESSION, QU'IL S'AGISSE DE LA COREE, DE LA  
PALESTINE OU DE TOUT AUTRE CAS. CE N'EST QUE SI LES NATIONS UNIES  
AGISSENT POUR FAIRE RESPECTER LE DROIT ET LA JUSTICE A L'EGARD DE TOUS  
LES PRINCIPES ET DANS TOUS LES CAS QUE LA SECURITE POURRA REGNER DANS  
TOUTES LES REGIONS DU MONDE ET QUE LE MONDE POURRA S'UNIR POUR CONSENTIR  
LES SACRIFICES QU'EXIGENT LA PAIX ET LA STABILITE INTERNATIONALES.

FAISAL

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

